

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1412

Artikel: L'initiative "Pour la protection génétique"

Autor: mlk

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

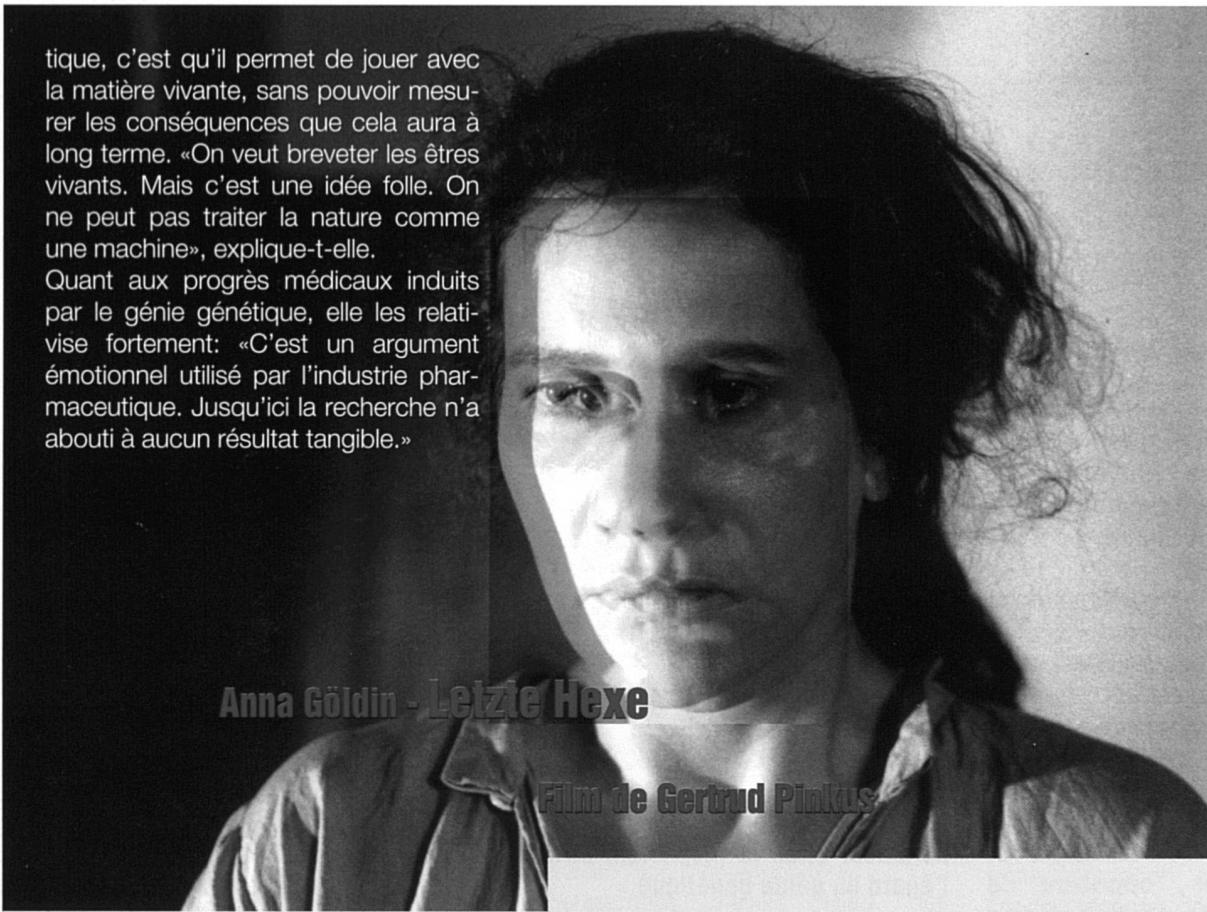
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tique, c'est qu'il permet de jouer avec la matière vivante, sans pouvoir mesurer les conséquences que cela aura à long terme. «On veut breveter les êtres vivants. Mais c'est une idée folle. On ne peut pas traiter la nature comme une machine», explique-t-elle.

Quant aux progrès médicaux induits par le génie génétique, elle les relativise fortement: «C'est un argument émotionnel utilisé par l'industrie pharmaceutique. Jusqu'ici la recherche n'a abouti à aucun résultat tangible.»



Margrith von Felten est par ailleurs persuadée que si le vote sur l'initiative avait lieu aujourd'hui, celle-ci aurait toutes les chances d'être acceptée: «Depuis le scandale de la vache folle, les gens sont de plus en plus sceptiques face au discours des scientifiques.» Or ces craintes, elle en est convaincue, ne sont pas liées à l'ignorance: «Plus les citoyens sont informés et plus ils sont critiques à l'égard du génie génétique.»

Un avis que partage la Genevoise Véronique Pürro, favorable elle aussi à l'initiative, dans laquelle elle voit essentiellement un moyen de pression pour faire avancer les lois en préparation. Selon la coprésidente des Femmes socialistes suisses, c'est ce manque d'information qui expliquerait l'attitude plutôt positive des Romand-e-s à l'égard de ces nouvelles techniques. «En Suisse alémanique, les gens sont beaucoup plus sensibilisés au problème. Le génie génétique suscite un véritable débat. Chez nous, ce n'est pas encore le cas», note-t-elle. «Mais cela pourrait bientôt changer. Nous ne sommes qu'au tout début de la campagne.»

Marie-Jeanne Krill

L'INITIATIVE «POUR LA PROTECTION GÉNÉTIQUE»

Déposée en octobre 1993, l'initiative «pour la protection génétique» sera en principe soumise au scrutin populaire au début de l'année prochaine, en mars ou en juin. Lancée en Suisse alémanique, c'est également dans cette partie du pays qu'elle a récolté l'essentiel de ses signatures.

Elle est officiellement soutenue par toute une constellation de mouvements allant des organisations écologistes et tiers-mondistes aux associations de consommateurs, en passant par l'Association suisse de protection des petits et moyens paysans.

Que réclame-t-elle? Le texte, qui ne vise que le génie génétique dans le domaine extrahumain, énonce essentiellement trois interdictions portant sur:

- 1 la production, l'acquisition et la remise d'animaux génétiquement modifiés (les recherches sur les souris transgéniques seraient donc prohibées);
- 2 la dissémination intentionnelle d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement;
- 3 l'octroi de brevets pour des animaux et des plantes génétiquement modifiés ou des parties de ces organismes, pour les procédés utilisés à cet effet et pour les produits en résultant.

L'initiative soumet par ailleurs les projets ou recherches en génie génétique qui restent autorisés à certaines conditions: garantie en matière de sécurité, preuve de leur utilité, absence de solution de rechange, respect de l'éthique. Le Conseil fédéral et le Parlement l'ont nettement repoussée, sans lui opposer de contre-projet direct. Les Chambres fédérales se sont toutefois engagées à accélérer les révisions législatives en cours, de manière à éviter les abus, mais sans menacer la recherche.

(mjk)